

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2023/2024

RÈGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL ÂÎNÉES - JEUNESSES EN ÉQUIPES

I. INSCRIPTION AU CONCOURS

Il s'agit d'un concours par équipes.

Le concours est ouvert à toutes les Âînées et Jeuneses sans restriction de nombre.

Vous pouvez engager 2 équipes par Catégorie sauf en D2 Âînées/Jeuneses.

Le nombre d'équipes total que vous pouvez engager est défini par le nombre de juges que vous proposez, il doit correspondre aux critères exigés sur les feuilles d'engagement des juges **sinon vos équipes seront refusées en compétition.**

II. CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

Composition des équipes

Âînées	D1	5 à 9 gyms avec	9	6 ^{ème} degré maximum
	D2	5 à 9 gyms avec	3	6 ^{ème} degré maximum
	D3	5 à 9 gyms avec	4	5 ^{ème} degré maximum
	D4	5 à 9 gyms avec	2	4 ^{ème} degré maximum
Jeuneses	D1	6 à 9 gyms avec	9	5 ^{ème} degré maximum
	D2	6 à 9 gyms avec	3	5 ^{ème} degré maximum
	D3	6 à 9 gyms avec	4	4 ^{ème} degré maximum
	D4	6 à 9 gyms avec	9	3 ^{ème} degré maximum

Donc :

Équipe âînées les 5 meilleures notes seront comptabilisées à chaque agrès.

Équipe jeuneses les 6 meilleures notes seront comptabilisées à chaque agrès.

III. RÈGLEMENT TECHNIQUE

- Prévoir un ENCADREMENT licencié et en tenue réglementaire pour le passage sur les agrès.
- Aucun engagement arrivé hors délai ne pourra être accepté.
- Aucune gymnaste ne pourra être rajoutée après les engagements.
- Aucun changement de catégorie ne sera accepté après les engagements.
- En cas de désistement OU non-participation au concours, avertir le secrétariat de la commission technique Départementale gf@cddfscf.org

IV. HORAIRES

Les horaires seront établis par divisions (âînées et jeuneses réunies) avec trois palmarès en fin de ½ journée.

Pour chaque division les ½ journées de compétition sont définies en fonction des engagements.

Faites vos engagements avec sérieux pour éviter les désistements trop nombreux,
2 équipes par catégorie maximum sauf en D2 Âînées/Jeuneses.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2023/2024

V. CHALLENGES DÉCERNÉS AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL.



Le **CHALLENGE GABRIEL GIRARD** est attribué à l'association qui totalise le plus de points en additionnant les résultats de leur meilleure équipe Aînée et leur meilleure équipe Jeunesse en **catégorie D1**.

Le **CHALLENGE GABRIEL RIVAL** est attribué à l'association qui totalise le plus de points en additionnant les résultats de leur meilleure équipe Aînée et leur meilleure équipe Jeunesse en **catégorie D2**.

Le **CHALLENGE DENIS FAYE** est attribué à l'association qui totalise le plus de points en additionnant les résultats de leur meilleure équipe Aînée et leur meilleure équipe Jeunesse en **catégorie D3**.

Le **CHALLENGE CHRISTINE MUNIER** est attribué à l'association qui totalise le plus de points en additionnant les résultats de leur meilleure équipe Aînée et leur meilleure équipe Jeunesse en **catégorie D4**.

Une Coupe est attribuée aux 3 premières équipes de chaque catégorie, ainsi qu'une médaille à chacune des gymnastes des 3 équipes.

Seules les gymnastes présentes en tenue sur le praticable seront récompensées.

RAPPEL :

Les Associations détentrices des challenges doivent les rapporter le jour du concours.

✓ Gabriel GIRARD	La Fraternelle - Bourgoin-Jallieu
✓ Gabriel RIVAL	Avant Garde Turripinoise – La Tour du Pin
✓ Denis FAYE	Esprit Sport Seyssuel Estrablin - Seyssuel
✓ Christine MUNIER	Passion Gym La Côte Saint André – La Côte Saint André

VI. FEUILLE DE CONTRÔLE DES LICENCES

Une feuille par équipe, à remplir et imprimer par vos soins (A2-Document Équipes Aînées-Jeunesses)

Cette feuille sera à présenter le jour du concours (liste alphabétique).

Respectez l'ordre des numéros dans les équipes :

- D 1	Équipe1	numéros de 111 à 119	Équipe2	numéros de 121 à 129.
- D 2	Équipe1	numéros de 211 à 219		
- D 3	Équipe1	numéros de 311 à 319	Équipe2	numéros de 321 à 329.
- D 4	Équipe1	numéros de 411 à 419	Équipe2	numéros de 421 à 429.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2023/2024

VII. CONTRÔLE DES POINTS

Venir contrôler les points au secrétariat dès la fin du concours, en cas d'erreur aucune rectification du palmarès ne sera prise en compte si le contrôle n'a pas été effectué.

VIII. ENTRAÎNEURS

- a) Remplissez vos feuilles d'engagements (**A3-Document Équipes Aînées-Jeunesses**) à l'avance si vous voulez que le concours se déroule dans de bonnes conditions.
- b) Numérotez vos gymnastes à l'avance en respectant les feuilles de contrôle des licences.
- c) Rapportez les challenges remis en jeu chaque année que vous avez gagnés la saison précédente.
- d) Respectez les horaires.
- e) Attention à votre tenue lors des compétitions et aux contrôles des licences : l'accès au plateau pourra vous être refusé si votre tenue n'est pas adéquate.

IX. JUGES

- a) Portez la tenue officielle.
- b) Les juges présents sur le plateau doivent être recyclés.
- c) Nombre de juges nécessaires.

Le Samedi :

6 jurys à 2 juges par agrès soit 48 juges.

➤ Un juge pour 5 gymnastes.

Le Dimanche :

6 jurys à 2 juges par agrès soit 48 juges.

➤ Un juge pour 8 gymnastes.

Attention, tout changement de juges (non à l'identique) après les engagements ou absence de juge lors de la compétition se verra **pénaliser financièrement de 50€**.

X. REPAS DES JUGES ET COMITÉ TECHNIQUE

Suite aux absences de plus en plus nombreuses lors des repas des juges et du gaspillage qui en découle, veuillez remplir le questionnaire en fin du **Dossier A2** précisant la présence de vos juges concernés au repas du dimanche.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2023/2024

XI. ENGAGEMENTS

Le Dossier "A1-Pré-engagement Équipes Aînées-Jeunesses" est à remplir et à renvoyer par courriel au secrétariat de la commission technique Départementale.

gf@cddfscf.org

Au plus tard le 15 Décembre 2023

Le Dossier "A2-Engagement Équipes Aînées-Jeunesses" qui concernent l'engagement des Gymnastes et des Juges sont à remplir et à renvoyer par courriel au secrétariat de la commission technique Départementale.

gf@cddfscf.org

Au plus tard le 11 Janvier 2024

Une copie de la 1^{ère} page récapitulative du Dossier A2 est à envoyer au Comité Départemental du Dauphiné. (20 rue de l'Etissey - 38300 BOURGOIN-JALLIEU) accompagnée des droits d'engagement.

Règlement par chèque à l'ordre de "Comité Départemental du Dauphiné".

Règlement par virement IBAN : FR76 1027 8072 6100 0221 5730 147